

La Petite Tunisie

LE PETIT TUNISIEN

SOCIALISTE

LA TUNISIE SOCIALISTE

Insertions : 1^{re} page, 5 fr. la ligne ; 2^e page, 3 fr.
Abonnements et Annonces payables d'avance.

Rédacteur en Chef : EMILE LACROIX

Abonnements : Tunisie et Constantine : un an
10 fr. ; France et Etranger, 12 fr.

La Compagnie des Phosphates

DE GAFSA

L'aveu

D'après la Convention de concession du gisement d'Aïn Moularès, la Société devait normalement expédier par le port de SOUSSE 250.000 tonnes par an au minimum ou tout au moins payer les redevances minières sur ce tonnage. Les circonstances constituant un cas de force majeure qui l'a empêché de satisfaire à cette obligation, elle s'est mise d'accord avec l'Etat tunisien pour en suspendre temporairement l'application à partir du 1^{er} janvier 1917.

Le Capitaliste Tunisien
28 février 1919

La Compagnie dont le capital d'émission fut fourni pour une forte partie par des suisses-allemands, et par des allemands tout court, finit par avouer qu'elle s'est mise d'accord avec l'Etat tunisien (?) pour suspendre temporairement depuis le 1^{er} janvier 1917 l'application du cahier des charges du gisement d'Aïn Moularès qui l'obligeait à transporter à Soussse par la ligne d'Enchir Souatir un minimum de 250.000 tonnes par an, et naturellement à en payer les redevances, soit 380.000 francs.

Nous voudrions bien savoir quelle est l'autorité qui a conclu ces accords si préjudiciables aux intérêts publics et à quel moment la Conférence Consultative a été appelée à les sanctionner ?

Nos délégués ont-ils même été appelés à donner leur acquiescement ? Nous pouvons déclarer, sans crainte d'aucun démenti, qu'aucun de ceux à qui nous nous sommes adressés n'avait connaissance des accords intervenus. Cette affaire a été traitée sous le manteau de la cheminée comme il sied avec une compagnie embochée de cette importance. Nous n'ignorons pas que le Bône-Guelma aurait eu des difficultés à surmonter pour assurer les transports sur un parcours de 295 kilomètres, mais cela n'était pas une raison pour soustraire la « Gafsa » à l'exécution des clauses et conditions de son cahier des charges et l'exonérer non seulement des transports mais même du paiement des redevances. Ah ! nous savons bien, l'exonération n'est que temporaire, elle devra, dans un délai de cinq ans après la reprise normale de l'exploitation des chemins de fer transporter les tonnages non effectués et payer les redevances arriérées !

Cela nous fait une belle jambe ! Pendant ce temps est-ce que l'honorable Directeur général de nos Finances suspend l'encaissement des impôts qui pleuvent sur nous de tous côtés et sur toutes choses ?

Est-ce avec ces espoirs de récupération que l'Etat tunisien fera face aux lourdes charges qui lui incombent ? Est-ce avec eux qu'il assumera le paiement des quatorze millions de cherté de vie votés par la Conférence Consultative ?

Evidemment non. Il doit même pour se procurer des ressources se livrer à des besognes qui font sourdre des colères même chez les plus pacifiques.

La dernière Conférence Consul-

tative a voté l'augmentation des droits sur les alcools. Tout le monde pensait que ces droits n'atteindraient que les alcools nouveaux rentrant dans le pays ou ceux logés dans des récipients ou des tonneaux facilement contrôlables ; point du tout. Les fonctionnaires des Contributions Diverses de l'intérieur de la Régence chargés du recouvrement ne l'entendent point ainsi, et nous avons pu voir — de nos propres yeux si l'on peut dire — le joli travail auquel ils se livraient dans un magasin où ils opéraient. On parle des dévastations des hordes allemandes dans nos chers départements du nord de la France ? Mais ce que font les dits agents à part qu'ils n'emportent rien ressemble bien aux exploits des boches. Les magasins sont inspectés de fond en comble, les flacons d'odeur débouchés, de même que les estagnons, les bidons d'essences précieuses, tout est ouvert, pesé, mesuré pour juger de la quantité et du degré d'alcool, c'est un véritable carnage et aux droits nouveaux vient s'ajouter la perte occasionnée par de tels procédés de vérification qui dénotent chez leurs auteurs un véritable mépris du bien d'autrui.

Mais Gafsa est tranquille. Ses actionnaires boches représentés par le banquier bernois Von Ernst et Cie peuvent dormir tranquilles, leurs intérêts sont en de bonnes mains, ils le sont tellement bien qu'on n'ose même pas réquisitionner les stocks importants qu'elle possède à Sfax et à dix kilomètres de cette ville, aux mines de Metlaoui, et à Redeyef où elle aurait, dit-on, plus d'un million de tonnes prêtes à être transportées.

En voulez-vous des phosphates M. Gomot ? Gafsa ne sait plus où les entreposer, et pour les cacher à la vue du public on a soin de faire circuler de nuit même pendant ces froides nuits d'hiver les deux uniques trains de voyageurs montant ou descendant de Gafsa alors que les trains de phosphates roulent de jour.

JEAN-SANS-PEUR.

BULLETIN

LA CRAINTE DE L'ÉLECTEUR.....

Alors que nous avons tous lutté contre le compartimentage des électeurs en trois collèges électoraux, nous nous demandions pourquoi notre confrère le « Courrier de Tunisie », journal radical-socialiste, préconisait la création d'un quatrième département, pardon d'un quatrième collège électoral pour les ouvriers qui, actuellement, font partie du 1^{er} collège commercial ?

L'explication nous en est fournie par l'organe des cheminots dans le petit article ci-après publié bien en évidence tout en tête du journal :

La Session extraordinaire de février de la Conférence Consultative vient d'être close.

Nous fimes les frais de la réunion, et cette fois nos élus nous ont donné la preuve de leur sympathie agissante en vue de se ménager des suffrages aux élections prochaines.

Ils ont demandé pour nous des tas de bonnes choses... tout comme les députés fumistes promettent aux électeurs de leur circonscription plus de bureaux de tabac qu'il n'y en a en France.

Personne ne sera dupe de ce zèle tardif, de ce bluff, intempestif très certainement, qui peut aller à l'encontre de

nos désirs et de nos projets qu'ils ignorent.

N'oublions pas que tout le mal que nous avons eu à obtenir enfin les allocations de vie chère de France provient d'un vœu émis par les délégués du 2^e collège en septembre 1917, vœu qui était contraire aux indications très nettes qui leur avaient été données par les Cheminots.

Pendant un an et demi nous en avons supporté les conséquences.

Cheminots ne l'oubliez pas ! — P. M.

Notre confrère n'ignorait rien des sentiments d'une certaine partie des anciens électeurs de quelques-uns de ses amis dont les jours sont comptés et bien comptés, car ils ont drôlement compris leur mandat depuis la guerre...

La plupart de ces élus ont totalement oublié qu'ils n'avaient pas été envoyés à la Conférence Consultative pour faire leurs propres affaires et s'engraisser sur le dos de leurs électeurs. Ceux-ci ne l'oublient pas, et c'est pourquoi le « Courrier » qui compte quelques amis parmi ces profiteurs, a préconisé la création d'un quatrième collège pour tacher de les saucer du naufrage.

Nous comptons bien que M. le Résident Général qui est un libéral, comme il l'a dit lui-même, ne prêtera pas l'oreille à une manœuvre semblable pour repêcher des hommes déjà depuis longtemps au fond de l'eau.

On les a trop vus à l'œuvre, ces profiteurs.

LE SEMAINIER.

NOS ECHOS

La tournée du Résident Général dans le sud

M. le Résident Général et Mme Flandin, accompagnés du commandant Boy, sont rentrés lundi soir de leur tournée un peu rapide à Sfax, Gabès, Gafsa, Tozeur, Nefta, Sbeitla. Dans chacune de ces villes, M. le Résident Général a entendu et pris note des vœux exposés qui sont certainement légitimes, mais on n'oublie qu'une chose, c'est que pour les entreprendre il faut passablement d'argent, et pour le moment, après plus de quatre ans de guerre, notre pays est saigné à blanc avec une dette qui atteindra bientôt deux cents milliards.

Il faut donc s'armer de patience, savoir se contenter de l'indispensable et se passer du superflu comme cette ligne de Bou Thadi, par exemple, réclamée par les Sfaxiens. Ceux-ci oublient que notre grand argentier doit faire face à de très lourdes charges qui ne seront pas amoindries par les quatorze millions de vie chère des fonctionnaires et des cheminots, si cette indemnité devait durer deux ou trois ans encore, nous ne savons pas où l'on pourrait trouver les millions nécessaires à moins de recourir à de nouveaux impôts qui, eux, ne disparaîtraient pas et finiraient par rendre la Tunisie peu habitable. C'est bien ce que doit penser M. le Résident Général, car s'il a beaucoup écouté il a été sobre de promesses.

Le bon président

Au moment précis où nous faisons paraître le poème de M. Maurice Olivaint, président du tribunal de 1^{re} instance de Philippeville, contre la tourbe des exploités, le télégramme apportait la nouvelle de sa nomination comme conseiller à la Cour d'Appel d'Alger.

Nous félicitons bien sincèrement l'honorable magistrat de l'avancement qu'il vient de recevoir, ce qui lui permettra, s'il est désigné pour la Chambre des appels correctionnels, d'essayer de faire adopter la manière forte par ses collègues non plus seulement vis-à-vis des justiciables de l'arrondissement de Philippeville, mais aussi à tous les justiciables de l'Afrique du Nord.

Chez nos confrères

Notre ancien et excellent confrère Raymond Colrat, dont toute la Tunisie a gardé sûrement le souvenir, mène une virulente campagne dans l'« Echo du Maroc », contre M. Lebreu militaire, et contre certains chefs de service, la plupart de provenance tunisienne.

Cela n'est pas pour nous étonner. Colrat tient d'une main ferme le balai, on peut être certain que les écuries marocaines seront bientôt nettoyées comme il faut, à moins que le général Lyauté, dont on connaît la manière forte ne se livre encore à un coup d'état en le fai-

sant expulser comme il le fit pour Rouest et Houel. Mais les temps sont changés depuis et nous avons eu la guerre !

— Nos meilleurs compliments à la « Dépêche Sfaxienne » qui vient de célébrer ses noces d'argent, et nos vœux de prospérité pour l'avenir.

— Nous adressons nos bien vives condoléances à notre confrère M. Laurent Chat, directeur du « Courrier de Tunisie », et à sa famille, qui viennent d'avoir la douleur de perdre une petite-fille enlevée en quelques jours à leur affection.

A l'hôpital Sadiki

Le « Journal Officiel » publie la nomination de M. le docteur Braquehaye à la direction de l'hôpital Sadiki, et de M. le docteur Brun, au poste de chirurgien-chef de cet hôpital.

Et M. le docteur Moreau, père de cinq enfants, que va-t-on en faire ?

Quelle compensation va-t-on lui donner pour avoir assuré l'intérim pendant cinq ou six ans à la satisfaction générale ?

Quel poste lui réserve-t-on ? Car nous supposons bien qu'on va lui en donner un.

Dans la magistrature marocaine

Un très important mouvement vient d'avoir lieu dans la magistrature marocaine composée en majeure partie de magistrats venant de Tunisie.

M. Randet, ancien substitut à Tunis, président du tribunal de Casablanca, est nommé président de Chambre à la Cour d'appel de Rabat ; M. Genty, ancien juge à Tunis, conseiller à la Cour d'appel de Rabat, est nommé président du tribunal de 1^{re} instance de Casablanca ; M. Mousard, ancien substitut à Tunis, procureur de la République à Rabat, dont il avait été un moment question pour la présidence du tribunal de Soussse, est nommé conseiller à la Cour d'appel de Rabat, etc., etc.

Au Comité d'hygiène

Notre ami M. le docteur Lemanski est nommé président du Conseil Consultatif d'Hygiène en remplacement du docteur Bastide, décédé.

Nos très vives félicitations.

Dans les contrôles et les caïdats

On annonce que M. de Gourlet irait remplacer à Gabès M. Prat, nommé à Soussse à la place de M. Dumas, qui a recueilli la succession de M. Victor Serres, placé en disponibilité sur sa demande. C'est un chassé-croisé sans grande importance.

Par décrets en date du 3 mars 1919, sont nommés :

Caïd de Zaghuan, Si Mohamed ben Hassouna Zouari, caïd de Siliana ;

Caïd de Maklar, Si Ahmed Lakhoua, caïd de Zaghuan ;

Caïd de Siliana, Si Mahmoud Slim, caïd des Souassi ;

Caïd des Souassi, Si Ahmed el Haddad, caïd de Maklar.

Alors que les bandits désolent depuis longtemps la région de Zaghuan sans que le caïd ait montré des qualités d'administrateur énergique, on est étonné de lui voir octroyer le caïdat beaucoup plus important de Maklar. On récompense donc l'incapacité notoire et la faiblesse.

Que vont penser ses collègues ?

Sus aux tripots

Nous continuons à recevoir des plaintes nombreuses contre la tribu des bandits qui exploitent les malheureux qui ont la redoutable maladie du jeu.

On espérait que le nouveau commissaire de police, à défaut du procureur de la République de l'arrondissement judiciaire, mettrait un terme à la situation sinon par les moyens forts, du moins en persuadant le principal intéressé qu'il y en avait assez, et qu'il fallait que cela prit fin s'il ne voulait écoper d'un bon procès-verbal.

Mais auparavant il faudrait débarrasser le commissariat d'une brebis galeuse qui tire profit, larges profits même du tripot clandestin.

La semaine anglaise en France

Nous avons cherché à faire adopter la semaine anglaise en Tunisie. Nous avouons sans détour que nous n'avons pas réussi à convaincre nos dirigeants parce que la métropole y était réfractaire. Depuis le temps a marché et peu à peu la semaine anglaise gagne du terrain, et bientôt nous la verrons adopter définitivement en France.

Le « Journal Officiel » du 26 février dernier, a publié un décret édictant le repos de l'après-midi du samedi aux ouvriers des industries ci-après : confections, corsets, couture, fourrure, lingè-

rie, tailleurs pour hommes, dans un certain nombre de régions de province énumérées au dit décret. C'est le second décret relatif à la semaine anglaise en province ; le premier était relatif à l'industrie de la chaussure.

Et en Tunisie à quand son application ?

L'heure boche en Tunisie

Peut-on encore appeler ainsi notre heure alors que la France l'a adoptée pour l'été prochain, et que l'Algérie la subit pendant la même période ?

Continuons, nous aussi, à accepter cette avance d'une demi-heure sur notre méridien, et demandons à M. le Résident Général de nous l'enlever dès le 5 octobre, comme en France et en Algérie, mais cette décision doit être prise de suite pour mettre en concordance les horaires des chemins de fer algéro-tunisiens.

La Banque de l'Algérie

En tête d'un article d'une violence extrême contre les agissements de la Banque de l'Algérie, on n'est pas peu étonné de lire dans un journal parisien ce qui suit :

« A la demande de M. Emile Moreau, directeur général de la Banque de l'Algérie, nous avons cru devoir, lors de la discussion à la Chambre des députés du renouvellement du privilège « en différer la publication ! »

Se non e vero.

Au pays de l'huile

Des personnes absolument dignes de foi de Sfax nous ont assuré que des exportateurs d'huiles peu scrupuleux mélangeraient des huiles de 1^{re} et 2^e et même de 3^e pression pour l'exportation. La surveillance ne serait pas assez active, ou les employés chargés du travail de reconnaissance insuffisamment aptes pour reconnaître la qualité de l'huile expédiée.

Nous appelons la haute intervention de M. le Directeur général sur ce fait très grave, qui est de nature à causer le plus grave préjudice à la renommée de nos huiles en France.

La vérité sur les Bolcheviks

Notre excellent ami Charles Dumas, ancien député socialiste unifié de l'Alger, qui a passé quinze mois en Russie, où il a été le témoin attentif et informé des formidables événements qui s'y sont déroulés, vient de faire paraître le fruit de ses observations en un livre de cent cinquante pages que chacun voudra lire. On peut se le procurer à l'Édition Franco-Slave, 50, Boulevard St-Jacques à Paris, prix : 2 fr. 50.

LE RAPT DES PHOSPHATES

de KALAA-DJERDA

Quand l'illustre M. Mougeot, sénateur de quarante sociétés nauséabondes, et avocat-conseil de la San-Stephano voudra-t-il répondre à la question ci-après que lui posait le « Bon Sens Financier » dans son numéro du 10 juin 1912, et tout récemment dans celui du 17 janvier dernier :

L'histoire des Phosphates Tunisiens restera comme une des plus curieuses dans le domaine des anomalies et des monstruosité de certaines affaires financières.

Qu'on le remarque bien : il ne s'agit pas ici de racontars ou d'invention de publicistes en mal de copie, il suffit d'ouvrir le Journal Officiel du 10 janvier 1912, pages 26 et 27, pour mesurer l'ensemble des mesures frauduleuses et dolosives qui ont présidé à la constitution de l'affaire de Kalaa Djerda (Paroles de M. Dumas, député).

Et plus loin l'honorable interpellateur s'écrie : « Je me demande si l'on a songé à ce que pouvaient penser ces Arabes dépouillés, volés, en voyant le représentant de la France consacrer par sa présence, réaliser lui-même l'acte qui les vole, en violant de façon monstrueuse non seulement leurs droits à eux, mais encore les plus élémentaires notions du droit tout court. » (Journal Officiel, page 26, 5^e colonne).

Vous avez bien lu : les mots ne sont pas machés, les Arabes, véritables propriétaires des phosphates ont été dépouillés et volés, et c'est un membre du Parlement qui, du haut de la tribune, dénonce publiquement l'iniquité.

Aujourd'hui, nous posons la question à M. Mougeot et à M. Galicier : Quand et comment les 400 Arabes ont-ils été indemnisés ?

Le Djebel Onk

Pour desservir le Djebel Onk dont les gisements de phosphates sont importants, et paraît-il de haute teneur, il n'y a que deux solutions possibles : ou bien construire une ligne à voie normale partant de Medjez-Sfa à une soixantaine de kilomètres de Bône qui irait aboutir au Djebel Onk par Clairfontaine et Tébesa en délaissant Souk-Ahras, c'est celle qu'avait préconisée le Bône-Guelma — avant d'être racheté — pour desservir l'Ouzenz, le Bou-Khadra, le Kouif et le Djebel Onk, puis que les Algériens ne voulaient pas entendre parler de sortie par la Tunisie, mais cela coûterait, paraît-il, une cinquantaine de millions, une bagatelle aux yeux de M. Morinaud, maire de Constantine et aspirant-député de Bône, qui jongle avec les millions comme un enfant avec des balles ; le second projet, plus pratique, consisterait à faire sortir les phosphates par la Tunisie, la seule voie utile s'il n'y avait entre les deux pays cette frontière qui n'est pas aussi factice que le pensait M. le Résident Général Flandin avant son arrivée en Tunisie. Cette solution serait la meilleure, elle coûterait peu de chose, mais elle aurait le grand inconvénient pour Gafsa de venir lui faire une redoutable concurrence, et c'est ce qu'il ne faut pas, aussi prétend-on qu'elle ne reste pas inactive pour empêcher le projet d'aboutir. Comme elle a le bras long — tout au moins en Tunisie — il est probable que les phosphates du Djebel Onk seront obligés de prendre le chemin de Bône.

Quand ?

Allah seul le sait.

L'Amérique pourra donc continuer à vendre longtemps son phosphate en Europe malgré les sept mille kilomètres de mer à traverser.

CHRONIQUE SOUSSIENNE

Plusieurs indigènes de Soussse possèdent une grande quantité d'oliviers dans la forêt de Zaouit-Sousse; les habitants de ce village ne cessent de commettre des déprédations et des vols de récoltes au préjudice de ces propriétaires.

Tous les habitants de Zaouit-Sousse possèdent des animaux (vaches, chameaux, etc.) qui sont le plus souvent abandonnés dans les propriétés d'autrui pour y paquer. Le malheureux propriétaire qui dépense son argent pour labourer sa propriété, cultiver ses oliviers et payer ses impôts, voit sa récolte volée par les indigènes de Zaouit-Sousse et en partie détruite par les troupeaux laissés à l'abandon.

Ce sont les hommes, les femmes,

les enfants qui commettent ces méfaits, et personne à Zaouit-Sousse ne respecte le bien d'autrui et personne ne le fait respecter.

Si une plainte est portée contre un d'eux, un spahis se transporte au village, les habitants qui sont tous d'accord, se réunissent, se cotisent et paient ensemble les frais du transport du spahis et l'amende bien légitime s'il y en a une.

Le cheikh de Zaouit-Sousse qui est responsable de ses administrés ferme les yeux et ne s'occupe guère des vols commis au préjudice des étrangers au cheikh qui ne l'intéressent guère. (à suivre)

Si à Tunis, comme dans nombre de villes on a arrêté tous les chantiers municipaux depuis la guerre faute de main-d'œuvre ou cherté des matériaux, si on a laissé dans l'abandon, ou peu s'en faut, les rues, les places, les jardins publics, en un mot tout ce qui fait le charme des villes bien entretenues; ici pas une minute les services compétents n'ont cessé de s'en occuper et de travailler à l'embellissement de la ville.

On vient d'achever la construction en ciment de nombreux bancs sur le quai ouest et tout autour de la ville; on continue les plantations ici et là et bientôt, comme nous l'avons déjà dit, on commencera l'agrandissement du quai ouest qui donnera au commerce toutes les facilités d'embarquement, et à notre ville un cachet de grande cité maritime.

CHRONIQUE SFAXIENNE

Personne n'osera nier que la Cie de Gafsa a pris une place trop prépondérante en Tunisie puisqu'elle peut tenir en échec nos dirigeants, contrecarrer les intérêts généraux du pays et n'agir qu'à sa propre guise.

Prenons tout d'abord son matériel de chemin de fer. Est-il admissible qu'elle ait sur la ligne de Gabès un système de tampons différent de celui du Bône-Guelma, ce qui oblige le transbordement des voyageurs et des marchandises à la gare de Sfax; passe encore pour les voyageurs, mais pour les marchandises cela occasionne des frais supplémentaires, et surtout des pertes de temps. Aussi la Chambre mixte de Soussse ne cesse de renouveler sa protestation contre un pareil état de choses, nous espérons que lors de la prochaine visite de M. le Résident Général dans la capitale du Sahel, elle ne manquera pas de l'entretenir de cette question si préjudiciable. L'état normal va revenir, la main-d'œuvre aussi, il suffirait de peu de chose pour donner satisfaction aux intérêts du pays, mais de ceux-là la Cie de Gafsa s'en moque, elle n'en a cure ce qui la préoccupe ce sont les

siens, d'abord, le reste ne compte pas.

On ne peut nier que les deux trains, de ou pour Tunis, sont insuffisants, et que le rétablissement des deux autres trains s'impose, ce qui allégerait les deux premiers et éviterait les retards importants que l'on enregistre chaque jour, mais pour sa commodité « Gafsa » oppose un veto formel, elle ne veut pas du rétablissement de ces deux trains.

Sur sa propre ligne elle a supprimé les deux trains de jour ne laissant subsister que les deux de nuit, ce qui est se ficher du monde, et des voyageurs qui sont obligés d'accomplir un voyage pénible, dans des voitures incommodes, de véritables cages à poules, pour ceux qui s'arrêtent en route, c'est en pleine nuit qu'ils arrivent chez eux il est incompréhensible que le gouvernement n'ait pas mis un terme depuis longtemps à une pareille fantaisie qui dépasse les bornes permises.

Mais Gafsa est puissante, elle continuera autant qu'elle le voudra à n'en faire qu'à sa guise. Cependant tout arrive. Qu'elle se méfie. Elle a des points vulnérables qui pourraient bien la flanquer par terre.

Le manque de monnaie se fait sentir aux guichets de la Poste, et principalement au guichet 5.

Dernièrement notre Directeur, de passage à Sfax, eut quelques difficultés à ce sujet.

A ce même guichet, il nous est arrivé d'affranchir un paquet postal destiné à un militaire et de payer avec un « billet » de deux francs dont nous attendons encore le reste (un franc cinquante-cinq), le guichet n'ayant pas de monnaie ce jour-là.

Allons, Monsieur le Receveur, un bon mouvement, demandez au génie qui se présentera, un peu de monnaie.

Surtout pas de remontrances à l'aimable postier ou... postière qui oublie si facilement !

Nous tenons de très bonne source que les Autorités mènent une enquête administrative aux îles Kerkenah.

Nous ne manquerons pas d'informer nos lecteurs du scandale, si scandale qu'il y a.

On racontait ces jours derniers, qu'un pauvre bougre de juif qu'on prétendait millionnaire, était bien empressé avec un fort stock de sacs importés d'Espagne et qu'il destinait au gouvernement, pour lequel il les aurait fait venir. Si l'opération réussissait, c'était un joli million qui tombait dans son escarcelle de quoi redorer son blason.

Mais il paraîtrait que l'honorable

M. Dubourdieu a les pieds nickelés, il ne veut pas marcher. Comprend-on ça !

CHRONIQUE NABEULIENNE

Le bureau chargé de l'exécution des jugements vient de recevoir la visite de M. L., inspecteur général des Finances. M. B — K fait les honneurs de la maison, car il s'agit, paraît-il, de contrôler certaines irrégularités ayant causé au Trésor et aux justiciables un préjudice considérable de nature à provoquer l'action de la justice.

Avec son activité habituelle, M. L. poursuit parallèlement une enquête au sujet de certains usagers, commerçants en argent qui ont refusé de se soumettre à la loi de la patente cherchant ainsi à frustrer encore le Trésor.

Il est grand temps que cet état de chose prenne fin, et nous félicitons la Direction générale des Finances d'avoir écarté les considérations de famille et d'établir les responsabilités.

L'inspection faite au bureau de l'exécution a donné des résultats inattendus; des irrégularités très graves, beaucoup plus graves qu'on ne le croyait, auraient été constatées. Certaines personnalités de notre ville cherchent par les considérations de famille, auxquelles nous avons fait allusion, et par esprit de camaraderie, à étouffer ce scandale, mais on a confiance dans la droiture et la conscience de M. l'inspecteur L. qui mène cette enquête d'une façon magistrale, et nous espérons que la justice sera égale pour tous.

ADMINISTRATION DES HABOUS

AVIS

Le jeudi 27 mars courant, il sera procédé, à neuf heures du matin, au siège de l'Administration des Habous, 55, rue de l'Eglise, à l'adjudication d'enzel des immeubles suivants :

1° Une MAISON sise à Tunis, rue Zarkoun, 7.

Mise à prix 400 francs par an.

2° Une MAISON sise à Tunis, Souk du Cuivre, impasse Cheikh-Ahmed, 9.

Mise à prix 380 francs par an.

3° Une MAISON sise à Tunis, rue En-Nefata, impasse El-Fellahi, 3.

Mise à prix 80 francs par an.

Pour de plus amples renseignements, s'adresser aux Habous à Tunis, 55, rue de l'Eglise (bureau des Enzels).

A CEDER

après fortune faite

GRAND HOTEL de premier ordre dans une grande ville de Tunisie Belle clientèle - Facilités de paiement

Pour tous renseignements, s'adresser au bureau du journal.

SURLE P.-L.-M. METROPOLITAIN

Principaux services depuis le 1^{er} décembre 1918 :

Direct : 1^{re}, 2^e, 3^e classes (couchettes et wagons-lits Lyon, Paris) : Marseille dép. 12 h. 30, Lyon 19 h. 35, Paris arr. 7 h. 40.

Train poste de la Méditerranée : 1^{re} classe (lits, salons, couchettes, wagon-restaurant, Marseille, Paris) : Marseille, dép. 18 h. 35, Lyon, 0 h. 19, Paris, arr. 8 h. 55.

Direct : 1^{re}, 2^e, 3^e classes (wagon-restaurant Lyon, Paris) : Marseille, départ 23 h. 25, Lyon, 3 h. 05, Paris arr. 8 h. 55.

Location des places au départ de Marseille aux bureaux de l'agent commercial de la Compagnie, 19, rue de la Liberté, Alger.

Le poids des bagages est actuellement limité à 30 kilos par voyageur sans excédents.

Marine Nationale

AVIS

La Marine se propose de construire à Sidi-Abdallah un Mass pour officiers. Les entrepreneurs peuvent prendre connaissance du dossier aux bureaux du Directeur des Travaux Hydrauliques à la Baie-Ponty ou à ceux de l'Ingénieur des Travaux Hydrauliques à Sidi-Abdallah depuis le lundi 10 courant.

Les soumissions devront être déposées avant le jeudi 20 mars à quinze heures au bureau du directeur des Travaux Hydrauliques à la Baie-Ponty, ou lui être adressées par lettre recommandée pour la même date et heure.

MAISONS RECOMMANDÉES

G de Fabrique de Pâtes Alimentaires, boulangerie, G. B. Franco, A. FAR-RUGIA, Succr, 13, Rue Sidi Bou Mendil, Tunis.

Grand Hôtel 1^{er} ordre SOUSSE, Lavit, propriétaire.

Grand Magasin de Nouveautés du « Petit Paris », avenue de France, — Tunis. Bami Frères et Cie, pp^{tes}

Grand Hôtel de France, Sfax. 1^{er} ordre, Viazzi, propriétaire; eau conduite dans toutes les chambres, cuisine soignée, service irréprochable.

Pianos et Musique, 5, Rue Es-Sadikia, J. & A. BEMBARON, — Vente, Echange et Location de Pianos de marques Pleyel, Erard, Stack, Boisselot, etc.

Pharmacie Scamama, (diplômé de la faculté de médecine de Montpellier) 53, Rue des Maltais, Tunis — Maison Française.

Maison de santé pour les yeux dirigée par M. le Dr Cuénod, 1^{er} clinique fondée en Tunisie en 1883, 1, Rue Zarkoun, Tunis

Chez PAONESSA, artificier

Av Jules-Ferry — TUNIS

Grand choix de drapaux de toutes les nationalités alliées.

Imprimerie spéciale de la « Petite Tunisie Socialiste »

RAYMOND VALENSI

INGÉNIEUR-ARCHITECTE

22, rue de Russie — TUNIS

Immeubles de rentes

Constructions industrielles et rurales

Arrosage — Distribution d'eau

PLANS A FORFAIT — AFFAIRES — PROJETS

Dépôt de Machines Agricoles

41, Rue Al-Djazira

PHARMACIE BLOCH

4, avenue de France, et rue Al-Djazira

Léon Bloch Fils

Pharmacien de 1^{re} classe

de l'Université de Montpellier

Lauréat de l'École Supér. d'Alger

Spécialités françaises et étrangères. —

Optique médicale. Oxygène, sérums, pré-

parations et pansements stérilisés. Service

spécial d'expédition immédiate. — Condi-

tions avantageuses pour Sociétés, Explotations minières, agricoles, industrielles

Téléphone 553

VÊTEMENTS

J. BELL

5, Rue d'Italie, TUNIS

Crédit Foncier d'Algérie et de Tunisie

Société Anonyme — Capital 75 millions

SUCCESSALE DE TUNIS : Avenue de France

Agences à SOUSSE et à BIZERTE

PRÊTS hypothécaires en participation avec le Crédit Foncier de France amortissables de 10 à 30 ans.

Opérations de banque, Escomptes, Recouvrements.

Ordres de bourse. Avances sur titres et sur marchandises.

Garde de titres. Paiement de coupons. Paiements télé-

graphiques. Chèques et lettres de crédits sur tous pays.

Location de coffres-forts. Changes de monnaies étrangères.

Dépôts de fonds à échéances fixes. Un an à 4 ans 3 o/o.

Dépôts à vue. Comptes chèques avec intérêts.

L'Huile qui graisse le plus

VACUUM MOBILOIL

Marque "GARGOYLE"

Maison A. MODIGLIANI

Agent Général et Dépositaire pour la Tunisie :

5, Rue Saint-Charles — TUNIS

Télégr. Import-Tunis Téléphone : 0.74

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France

Société anonyme fondée en 1874 au capital : 500.000.000

Siège Social à PARIS : 54 et 56, rue de Provence

Agences en Tunisie : TUNIS SOUSSE-SFAX

Principales Opérations

Comptes de dépôts de fonds et comptes courants à inté-

rêts — Escomptes et encaissements d'effets de commerce —

Avances sur marchandises et connaissements — Crédits

documentaires — délivrances de chèques sur tous pays —

Opérations de Bourses — Souscriptions sans frais aux émis-

sions — Avances sur titres — Garde de titres — Encaisse-

ments et Escompte de coupons — Virements télégraphiques —

Billets et Lettres de crédit circulaires — Change de

monnaie.

Correspondants sur toutes les places de France

et de l'Etranger.

RESTAURANT DU JAPON

G. FIORINI & C. FALORNI, propriétaires

7, RUE AMILCAR, 7 — TUNIS

Service à la Carte. — Repas sur commande. — Vraie

Cuisine italienne. — Spécialité de Ravioli et Cassate. —

VINS Fins de la Maison ROUFF de Naples. — Vins de

Piémont et Vins de Chianti

BANQUE FRANCO-TUNISIENNE

de prêts mobiliers et monts de piété tunisiens

La Société délivre des Bons de Caisse qui rap-

portent CINQ pour CENT NET d'impôt. On peut

dire que c'est le roi des placements, 13 rue d'Alger,

Tunis.

Cie DE NAVIGATION MIXTE

Cie Touache - Paquebots-poste Français

Service régulier hebdomadaire entre Marseille-Tunis-Sousse-Sfax

Pour frêt et passages, s'adresser aux bureaux de l'Agenc-

ce, à Tunis, 8, rue d'Alger.

Les Agents principaux : PÉDELUPÉ Frères.

Cie Générale Transatlantique

Services Maritimes de la Méditerranée

AGENCE DE TUNIS

Pour tous renseignements, s'adresser à l'Agence, 3, rue Es-Sadikia

GRANDE DISTILLERIE TUNISIENNE

G. & E. LICARI

USINE A VAPEUR

Rue d'Espagne et rue de Besançon — TUNIS

Liqueurs de premier choix — Vins en gros

Spécialité d'Amer et de Fernet LICARI

Récompensés à plusieurs expositions et concours, Médaille

d'or Exposition Universelle Paris 1900, Médaille au Con-

course Paris 1900.

Chaux Hydraulique & Ciment

PAUL POTIN

Dépôt : rue de Turquie (Port)

Bureau : 22, rue Es-Sadikia

Téléph. : Tunis n° 197, Potinville n° 2 (réseau d'Hamman-Lif)

Vins, Eaux-de-vie du Domaine de Potinville

F. BERNET

TUNIS — Rue de Russie — TUNIS

Liqueurs de Marques

Eaux Minérales, etc.

LIVRAISON A DOMICILE

Espigadoras-lienses — Rateaux — Fauchouses

Mac Cormick

Machines de Récolte OSBORNE

disponibles à Tunis

Maison R. WALLUT & Cie

(R. WALLUT ET G. HOPMANN, ASSOCIÉS) — TUNIS

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

Société anonyme au capital de 200 millions, entièrement versés

Agence de Tunisie : Tunis, Bizerte, Sfax, Soussse

Escompte, recouvrements, dépôts à vue et à échéance fixe

avances sur titres et sur marchandises, délivrance de chè-

ques, ouverture de crédits, ordres de Bourse, garde de titres,

souscriptions, opérations diverses sur titres, lettres de

crédit circulaires et mandats de voyage payables dans le

Dépôts à vue : 2 o/o

Dépôts à échéance fixe (de 2 à ans) : 3 o/o

Des coffres-forts et compartiments sont mis à la dispo-

sition du public pour la garde des valeurs bijoux, titres de

propriétés.

Ces coffres installés dans une serre spéciale, présentent

aux déposants la plus grande sécurité contre le vol et l'in-

cendie.

Location de compartiments à partir de 5 francs par mois

BANQUE DE TUNISIE

Société anonyme au capital de 8.000.000 de francs

Siège Social à Tunis, 3, rue Es-Sadikia

Succursale à BIZERTE, SOUSSE et SFAX

Emission de chèques et de lettres de crédits — Chan-

ge de Monnaies — Garde de Titres et Objets précieux

— Dépôt à vue et à terme et toutes opérations de

banque

Agences de la Compagnie Générale Transatlantique